

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 10 Juillet 2020 à 20 heures

Etaient présents :

Jean Michel VALLA, Marie MONTMAGNON, Didier FAQUIN, Anne-Charlotte KUBICKI, Eric SIMONET, Schahrazad BENSADI, Vincent BARD, Joëlle PLEINET, Gilbert BELDA, Beate RUNDLER, Patrick ZANI, Christelle SŒUR, Pauline BOREL, Paul DESPESSÉ, Barbara AROD, Thomas LEFEVRE, Anne CHARBONNEL, Pascal OBOUSSIER, Marie-Thérèse MEYER, Bernard POURRET, Aurélie ALLEON, Gaspar DESPLANQUES, Sandrine VICTOURON, Fabien MICHEL DIT BARON, Béatrice TEYSSOT, Florian JEUNOT, Chrystel BANC, Camille MAZEROUX

Avaient donné pouvoirs :

F. ROBIN à Jean Michel VALLA

Etaient absents :

Monsieur Patrick ZANI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : Le Maire

29 votants pour

Le Conseil Municipal valide la création des commissions communales et la désignation des élus qui les composeront.

Pour mémoire : Commission des finances (4), Vie scolaires et Jeunesse (8), Urbanisme (7), Communication (7), Voirie-réseaux et espaces publics (5), Bâtiments publics (6), Sécurité (3+4), Sports (5), Culture (7+3), Budget participatif (7+3), Animation du village, Associations et Commerces (8+3) et Environnement (6+4)

AFFAIRE n°2 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES ET APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Le Maire

29 votants pour

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, de la commission des délégations et du jury de concours et ce conformément à l'article L1411-5 du CGCT.

AFFAIRE n°3 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DU JUMELAGE

Rapporteur : Le Maire

29 votants pour

Sont désignées : Marie MONTMAGNON et Béate RUNDLER

AFFAIRE n°4 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU S.I.E.P.V

Rapporteur : Le Maire

29 votants pour

Sont désignés : Madame Barbara AROD et Monsieur Pascal OBOUSSIER

AFFAIRE n°5 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Rapporteur : Le Maire

29 votants pour

Le Conseil Municipal décide de fixer à 7.5% des indemnités des élus, les crédits alloués à la formation des élus pour l'année 2020

AFFAIRE n°6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint

28 votants pour

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 avec un résultat cumulé de clôture de + 4 029 452.53 € en fonctionnement et de - 16 774.36 € en investissement, et il approuve l'affectation des excédents pour 1 083 255.79 € en section d'investissement pour couvrir les besoins de financement de la section Investissement et 2 946 296.74 € en fonctionnement.

Le maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle.

AFFAIRE n°7 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

29 votants pour

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2019 du trésorier qui correspond en tout point au Compte Administratif.

AFFAIRE n°8 : DECISION MODIFICATIVE n°1 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

29 votants pour

Le Conseil Municipal approuve dans la continuité du vote du Compte Administratif 2019, et l'affectation des résultats 2019, la décision modificative n°1 qui reprend comptablement ladite affectation.

AFFAIRE n°9 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

28 votants pour

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 avec un résultat cumulé de clôture de + 25 150.17 € en fonctionnement, et il approuve l'affectation des excédents pour 25 150.17 € en fonctionnement.

Le maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle.

AFFAIRE n°10 : COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

29 votants pour

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2019 du trésorier qui correspond en tout point au Compte Administratif.

AFFAIRE n°11 : DECISION MODIFICATIVE n°1 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

29 votants pour

Le Conseil Municipal approuve dans la continuité du vote du Compte Administratif 2019, et l'affectation des résultats 2019, la décision modificative n°1 qui reprend comptablement ladite affectation.

AFFAIRE n°12 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONT DE LA ROCHE

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

28 votants pour

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 avec un résultat de clôture de 311 864.84 € en fonctionnement et décide, dans la mesure où ce budget va être clôturé, de réintégrer les excédents dans le budget principal.

Le maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle.

AFFAIRE n° 13 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONT DE LA ROCHE

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

29 votants pour

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2019 du trésorier qui correspond en tout point au Compte Administratif.

AFFAIRE n° 14 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONT DE LA ROCHE

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

29 votants pour

Le Conseil Municipal valide la clôture du Budget Annexe « Lotissement du Pont de la Roche » dans la mesure où l'opération est à ce jour terminée

AFFAIRE n° 15 : ABATTEMENT TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITES ET ENSEIGNES

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

25 votants pour

4 votants contre

Le Conseil Municipal, au regard du contexte sanitaire et des difficultés financières rencontrées par les entreprises et commerçants localisés sur la Commune décide de valider un abattement de 25% sur la Taxe Locale sur les Publicités et les Enseignes pour l'année 2020.

Mme TEYSSOT estime qu'au regard des finances de la Commune, elle propose que l'abattement soit porté à 100% et qu'elle ne votera pas cette proposition si le taux n'est pas porté à 100%.

Monsieur le Maire lui répond que dans la mesure où tous nos commerçants et entreprises ne sont pas concernés par cette taxe, il a été fait le choix, par équité, de maintenir une partie de cette taxe pour financer les aides à venir qui seront réalisées auprès des autres entreprises et commerçants St Marcellois, non concernés par cet abattement et les associations locales qui pourraient être en difficulté à la rentrée scolaire.

AFFAIRE n° 16 : CONVENTIONS ENEDIS

Rapporteur : Le Maire

29 votants pour

Le Conseil Municipal valide les termes des conventions d'occupation de terrains de la commune au profit d'ENEDIS. L'objet de ces dernières concerne des travaux de renforcement du réseau électrique de la commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer lesdites conventions.

AFFAIRE n° 17 : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL A SOLIHA POUR LA CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : le Maire

25 votants pour

4 votants abstention

Le Conseil Municipal, dans le cadre de l'obligation légale qui pèse sur la Commune, valide la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle communale ZE 44, afin que le bailleur social, SOLIHA puisse réaliser l'aire d'accueil des gens du Voyage.

Mme TEYSSOT informe qu'elle et son groupe s'abstiendront car ils regrettent le choix d'une aire d'accueil de sédentarisation, ils auraient préféré une aire d'accueil de passage.

Monsieur le Maire lui répond que c'est le choix inverse qui a été fait. En effet, il paraît plus opportun de réaliser une aire d'accueil de sédentarisation pour acter d'une meilleure gestion de l'équipement par une plus grande responsabilisation des locataires et d'assurer une continuité familiale dans l'enceinte de l'équipement. De plus, Monsieur le Maire rappelle que les relations avec la famille qui va occuper le site sont très bonnes et

pour les enfants qui sont scolarisés dans nos écoles depuis 5 ans maintenant il est important que la continuité pédagogique puisse être assurée.

AFFAIRE n°18 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A SOLIHA POUR LA CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

25 votants pour

4 votants abstention

Le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention de 50 000 € au profit de SOLIHA, pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du Voyage sur la Commune.

AFFAIRE 19 : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 27/09/2020

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

Pour mémoire sont désignés délégués :

- Jean Michel VALLA
- Didier FAQUIN
- Marie MONTMAGNON
- Eric SIMONET
- Anne-Charlotte KUBICKI
- Gaspar DESPLANQUES
- Schahrazad BENSADI
- Gilbert BELDA
- Joëlle PLEINET
- Thomas LEFEVRE
- Christelle SŒUR
- Bernard POURRET
- Aurélie ALLEON
- Florian JEUNOT
- Chrystel BANC

Pour mémoire sont désignés suppléants :

- Paul DESPESSE
- Pauline BOREL
- Patrick ZANI
- Barbara AROD
- Vincent BARD

AFFAIRE n°20 : Compte rendu des Décisions

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>N°</u>	<u>Dates</u>	<u>Objet</u>	<u>Incidence financière</u>
24	24/06/20	Avenant 3 - Contrat MOE Travaux SDF	Sans objet
25	24/06/20	Remboursement frais essence - Confinement	+ 32.45 €
26	24/06/20	Remboursement achat tissus - atelier éphémère	+ 138.81 €

Affaires Diverses

Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de bonnes vacances et informe que le prochain conseil municipal se tiendra en septembre et qu'une réunion de travail du conseil municipal sera organisée également en septembre pour faire le point sur le dossier de révision du P.L.U.

La séance est levée à 22 h 30